



Mesdames, Messieurs les Présidents, et chers amis,

Pour la troisième année consécutive, le Comité Interrégional Pyrénées Méditerranée organise le **Challenge Oxyjeunes**, manifestation sportive dédiée à nos jeunes licenciés. Cet évènement, qui s'inscrit dans le cadre de la politique du développement des activités pour notre jeune public mise ne œuvre par le Comité Interrégional, aura lieu cette année à **Toulouse le samedi 12 décembre 2009 à la piscine Nakache de 9h00 à 18h00.**

Cette compétition, à l'occasion de laquelle s'affrontent des filles et des garçons de 8 à 18 ans, comprendra cette année de nouvelles épreuves grâce à l'implication d'un plus grand nombre de nos commissions régionales.

Ainsi, outre les épreuves des éditions précédentes qui seront reconduites, le tir sur cible, la nage avec palmes et le hockey subaquatique font leur entrée dans le challenge.

Vous trouverez ci-joint la fiche d'inscription à renvoyer au Comité, ainsi que le règlement intérieur de la compétition comprenant le détail des épreuves, afin de permettre à chacun de mettre en œuvre d'ores et déjà son programme d'entraînement.

Bien entendu, cette compétition qui fait partie du programme de détection des jeunes talents régionaux piloté par notre Conseiller Technique Sportif, est ouverte à tous les clubs de l'Interrégion.

Enfin, compte tenu de son organisation à Toulouse, un ou plusieurs bus seront prévus au départ de Montpellier, afin de faciliter la participation des clubs de Languedoc-Roussillon. (Contact pour l'Hérault Nicole Boulay 06.70.06.72.88, pour l'Aude Etienne Hauth 06.73.18.87.68)

Dans l'attente du plaisir de vous rencontrer le 12 décembre, je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs les Présidents, chers amis, à l'assurance de mes sentiments sportifs dévoués.

Le Président du Comité InterRégional Pyrénées Méditerranée
Pierre Dunac

FICHE D'INSCRIPTION AU CHALLENGE OXYJEUNES

(à renvoyer à l'adresse ci-dessous)

Club : _____ **N°** _____

Coordonnées du responsable présent à la manifestation

Nom : _____ **Prénom :** _____

Adresse : _____

 **:** _____

 **:** _____

Effectif provisoire des jeunes

Nom	Prénom	Age	Niveau	Pointure

Nombre d'accompagnants supplémentaires :

Participation au repas de midi 5€ x personnes =

(chèque à libeller au nom du Comité Pyrénées Méditerranée)

FFESSM Pyrénées Méditerranée

Siège social : Maison des Sports – Rue Buissonnière – BP 81908 – 31319 Labège Cedex ☎ : 05.62.24.18.65 - 📠 : 05.62.24.18.51 -

Email : courrier.cir@ffessmpm.fr

Association loi 1901 n° 09492 – N° SIRET : 35048724500036 - APE n° 926C

REGLEMENT INTERIEUR DU CHALLENGE OXYJEUNES

Article 1 : les participants

Le challenge est ouvert aux jeunes licenciés âgés de 8 à 18 ans, et membres du Comité Interrégional Pyrénées-Méditerranée.

Article 2 : les catégories d'âge

Les participants s'inscrivent dans la catégorie d'âge correspondante :
 Poussins : 8 et 9 ans, Benjamins 10-11-12 ans, Minimes 13 et 14 ans,
 Cadets 15 et 16 ans, Juniors : 17 et 18 ans.

Article 3 : les épreuves

	Poussins/Benjamins	Minimes	Cadets/Juniors
Nage PMT	50 m.	100 m.	200 m. (parcours)
Nage capelé	25 m.	50 m.	100 m. (parcours)
Apnée	Distance 5 m.	Les pinces à linge	Distance 25 m.
Course Hawaïenne	12,5 m.	25 m.	25 m.
Hockey	25 m.	25 m.	25 m. (parcours)
Tir sur cible	Tir	Apnée et tir	Biathlon
Nage monopalme	25 m.	50 m.	100 m.
Epreuve surprise	?	?	?

- Nage avec palmes : départ dans l'eau, l'utilisation des bras est autorisée.
- Nage capelé : les poussins et les benjamins disposent dans l'eau d'un bloc gréé, puis poussent ce bloc gilet gonflé devant eux en gardant la tête émergée. Pour les minimes, il faut gréer le bloc, le mettre à l'eau, s'équiper dans l'eau, toucher le mur de départ, capeler gilet légèrement gonflé, respiration au détendeur.
- Apnée : les poussins et benjamins s'immergent sur un fond compris entre 1 et 1,5 m. et passent dans des cerceaux sur une distance de 5 m. Les minimes doivent récupérer en immersion 20 pinces à linge (2 à la fois maximum) et les accrocher sur un bout tendu sous l'eau le plus rapidement possible (profondeur entre 1,5 m. et 2 m., distance entre 5 et 10 m.). Les cadets et juniors doivent parcourir 25 m. en apnée.
- Course hawaïenne : départ saut droit, équipé du bloc gréé, parcourir la distance en courant pieds nus sur le fond de la piscine.
- Hockey : les poussins, benjamins et minimes descendent en canard, passent dans un cerceau, poussent le palet jusqu'à mi-bassin, remontent, redescendent en phoque, poussent le palet autour d'un slalom et tir au but (les poussins et benjamins ont la possibilité de remonter en surface sans pénalités).



- Tir sur cible : les poussins et benjamins passent à l'intérieur d'un cerceau puis se stabilisent à la gueuse pour un tir sur cible. Les minimes tireront avec une courte apnée avec comptage de points. Les cadets et juniors effectueront un parcours chronométré avec 2 tirs et un retour en surface (le classement se fera au temps et aux points).
- Nage monopalme : Parcourir le plus rapidement possible la distance en monopalme
- Parcours des cadets/juniors : * gréer le bloc * 25 m. apnée en poussant le palet avec la crosse de hockey avec au final un tir au but * 25 m. dorsal * 200 m. PMT (utilisation des bras autorisée) * 50 m. capelé.

Article 4 : le classement

Un classement filles et un classement garçons sont effectués dans chaque catégorie d'âge.

Les 3 premiers sont récompensés.

Le classement se fait en cumulant les points obtenus sur les différentes épreuves.

Celui qui sera classé 1^{er} sera celui qui aura cumulé le moins de points.

Le 1^{er} de chaque épreuve récupère 1 point, le 2nd 2 points et ainsi de suite.

Le classement de chaque épreuve se fera soit au temps soit au point.

Un classement club sera effectué. Pour cela, le score de la meilleure fille et du meilleur garçon dans chaque catégorie pour chaque club sera retenu et cumulé.

Article 5 : la sécurité

Chaque épreuve se déroulera en présence de personnes habilités à intervenir que cela soit sur terre ou dans l'eau.

Article 6 : l'organisation de la manifestation

C'est le Comité Interrégional avec la Commission Technique Régionale qui organise le challenge.

Charge à eux d'organiser, de gérer et de budgétiser la manifestation (réservation piscine, communication, convocation, récompenses,...).

Article 7 : le jury

La présidence du jury sera assurée par le Président du Comité Interrégional ou par son représentant.

Charge à lui de constituer et de convoquer un jury suffisant pour la bonne tenue de la manifestation.

Article 8 : les récompenses

Les récompenses sont à la charge et au choix de l'organisation (lots, trophées, dotation matériel...).